

Définir un cadre réglementaire aux standards internationaux

FINANCES Une mission d'assistance technique pour la mise en place du futur ordre des experts comptables du Gabon séjourne depuis le 10 mars à Libreville. Selon le programme de différentes rencontres, il est question de faire un état des lieux des textes réglementant la profession et de proposer un cadre de gouvernance du futur ordre, conformément aux standards internationaux.

La revue analytique, conduite par la Banque mondiale sur les normes comptables et d'audit (ROSC) dans les pays de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC), ainsi que la table ronde de Libreville de mai 2011 ont préconisé la création et le renforcement des ordres professionnels et le toilettage des textes organiques de la profession. Afin d'appuyer cette dynamique en cours et de renforcer les capacités institutionnelles du futur Ordre des Experts Comptables du Gabon, une mission, conduite par Eric Adda, expert comptable, spécialiste en gestion financière au siège régional de la Banque mondiale, séjourne à Libreville depuis le 10 mars. La mission a pour objectif de faire l'état des lieux du cadre législatif, réglementaire et institutionnel de la profession, de proposer le cadre de gouvernance du futur Ordre des Experts comptables du Gabon, en lien avec les obligations de la Fédération internationale des experts comptables (IFAC).

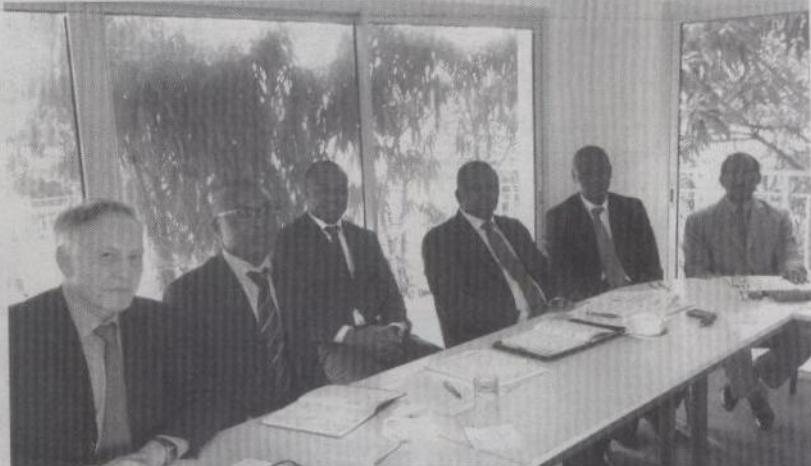
En effet, le futur ordre devra répondre aux standards internationaux, avec notamment la mise en place d'un cadre organisationnel en conformité avec les standards internationaux et les textes communautaires de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC). Selon les experts, les activités prévues dans le cadre de cette mission sont complémentaires à celles du Projet d'amélioration du climat des investissements au sein de l'OHADA (Organisation pour

l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) et poseront, par ailleurs, un jalon important pour le succès des appuis dudit Projet OHADA, relatif au système d'assurance qualité et au développement des guides d'audit.

Ainsi, les pays de la zone CEMAC, qui œuvrent désormais pour la construction d'un environnement des affaires favorable au secteur privé et au développement économique, accélèrent les initiatives pour l'établissement des ordres de la profession comptable et d'audit répondant aux standards internationaux. Le Gabon, dont le projet de loi créant l'ordre professionnel est en cours de signature, dispose déjà d'une association de professionnels de la comptabilité et de l'audit (l'Union des experts comptables du Gabon), qui fédère l'ensemble des professionnels agréés.

Les professionnels de l'audit et de la comptabilité jouent un rôle de poids dans la gouvernance financière, tant au niveau du secteur public que du secteur privé. Leur expertise est essentielle pour le développement des entreprises, l'accès aux marchés financiers et la prise de décisions d'investissement basées sur des informations financières de qualité. Dans le secteur public, les professionnels de la comptabilité contribuent à donner l'assurance que les ressources publiques sont gérées de manière efficace, efficiente et transparente.

AGP



Une vue des experts comptables ayant pris part à la réunion portant sur le projet de création de l'ordre des experts comptables du Gabon